



# Isabelle Rauch Députée de la Moselle

Mercredi 25 novembre 2020

## BULLETIN D'INFORMATION ÉCONOMIQUE N°6

La situation sanitaire s'améliore, mais notre vigilance et nos efforts ne doivent pas se relâcher.

Dans cette nouvelle évolution de la situation sanitaire et économique, le gouvernement continue de soutenir les entreprises, qui vont pouvoir progressivement rouvrir, dans un respect encore plus grand des règles sanitaires.

Comme à mon habitude, je souhaite par cette publication vous apporter des informations économiques régulières, ainsi que des informations pratiques sur les aides mises en oeuvre par les pouvoirs publics.

Mon équipe demeure à disposition pour des renseignements complémentaires à l'adresse :

[isabelle.rauch@assemblee-nationale.fr](mailto:isabelle.rauch@assemblee-nationale.fr)

Retrouvez le dernier bulletin d'information économique :

[bit.ly/BIE5IR](https://bit.ly/BIE5IR)

## **Le Président de la République annonce un assouplissement, puis une sortie sous conditions du confinement**

### **Au 28 novembre : confinement adapté**

- Les déplacements sont permis dans un rayon de 20km pendant 3h
- Les activités extrascolaires en plein air sont permises
- Les cultes sont permis dans la limitation de 30 personnes
- Tous les commerces peuvent ouvrir sous réserve d'un protocole sanitaire strict

### **Au 15 décembre : si nous passons sous 5000 contaminations quotidiennes**

- Les déplacements sont autorisés sans attestation
- Les activités extrascolaires en salle sont autorisées
- Réouverture des théâtres, cinémas et musées
- Des contraintes demeurent et les activités qui conduisent les gens à se rassembler dans des lieux clos et sans protection devront être limitées.
- Un couvre-feu de 21h à 7h sera mis en place sur la totalité du territoire, à l'exception des nuits du 24 et du 31 décembre.

### **Au 20 janvier : nouvelle étape, si les indicateurs le permettent**

- Réouverture des salles de sport et des restaurants
- Réouverture pleine des lycées
- Reprise des cours à l'université 15 jours plus tard

## **Le fonds de solidarité renforcé pour les cafés, restaurants, hôtels et discothèques**

- Pour les activités faisant l'objet d'une fermeture administrative jusqu'au 20 janvier.
- Un choix entre 10 000€ maximum mensuel ou le versement de 20% du chiffre d'affaires de 2019.
- Des précisions sont à venir sur la mise en oeuvre effective de cette mesure.

## **Baisse des impôts de production prévue au budget 2021**

- Le projet de loi de finances 2021, en cours d'examen au Parlement, prévoit une forte baisse des impôts de production.
- Baisse de 50% de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Baisse de 50% de la valeur locative des locaux industriels, entraînant un allègement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur le bâti (TFB).
- L'enjeu : soutenir les entreprises sur notre territoire et dynamiser notre industrie. C'est un engagement de longue date de la majorité qui accompagne une baisse d'impôt sur les sociétés d'1,5% pour un chiffre d'affaires inférieur à 250 millions €.

## Baisse de l'impôt sur le revenu pour plus de 17 millions de foyers

- 17,3 millions de foyers modestes ou moyens ont bénéficié de cette mesure, annoncée par le Président de la République, à la suite de la crise des Gilets jaunes.
- En Moselle, 227.913 foyers sont concernés, pour un gain moyen de 294 euros.
- Le coût total de la mesure est de plus de 5 milliards d'euros.

## Informations complémentaires

Mise à jour du protocole santé et sécurité au travail :

[bit.ly/IRProtocole](https://bit.ly/IRProtocole)

Numéro verts sur les mesures d'urgence pour les entreprises en difficulté :

0 806 000 245

Le numéro est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h. Les dirigeants d'entreprise peuvent y obtenir des informations afin de savoir vers qui se tourner, et de quels dispositifs d'aide ils peuvent bénéficier.